DÉBAT PUBLIC

Parc éolien en mer

au large de Courseulles-sur-Mer

CAHIER D'ACTEUR

Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière du débat public (CPDP) qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.



Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Basse-Normandie est la 2ème assemblée régionale. Placé de par la loi auprès du Conseil Régional, le CESER, composé de 78 conseillers représentant la société civile organisée (chefs d'entreprises, syndicats de salariés, associations...), est amené à émettre des avis destinés prioritairement au Conseil Régional.

A plusieurs reprises, le CESER a effectué des travaux se rapportant au thème de l'énergie. Ainsi en 2004, il a réalisé une étude sur « les enjeux énergétiques de la Basse-Normandie »; en 2009, sur « le nucléaire pour l'énergie et la santé : vers un pôle en Basse-Normandie » et en 2010 sur « les énergies marines renouvelables : potentialités et perspectives en Basse-Normandie ».

Les prises de positions rendues officielles à ces occasions offrent une légitimité au CESER de Basse-Normandie pour apporter une contribution au débat public relatif au Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer.

CONTACT:

CALLEWAERT Jean, Président du CESER de Basse-Normandie Abbaye-aux-Dames CS 30529 – 14036 CAEN CEDEX 1

Courriel: secretariat@ceserbn.fr

Site internet: www.ceser-basse-normandie.fr

Dans le cadre du débat public organisé par :



L'ÉOLIEN OFFSHORE, UN PREMIER PAS VERS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES (EMR) EN BASSE-NORMANDIE

Incontestablement, la question de l'énergie constitue un des enjeux essentiels des décennies à venir. Qu'il s'agisse des futurs modes de transport, des équipements de production, de la vie quotidienne des citoyens-consommateurs ou encore de l'avenir de la planète, la problématique des modes de production d'énergie et celle des niveaux de consommation d'énergie sont partout présentes.

Un recours croissant aux énergies renouvelables...

L'évolution actuelle du mix énergétique au profit d'un usage de plus en plus répandu de l'électricité n'est rendu possible que grâce à un recours croissant aux énergies renouvelables (EnR). Cette évolution présente indiscutablement un grand nombre d'avantages au titre desquels il faut citer la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la volonté d'accroître l'indépendance énergétique nationale et l'opportunité de développer de nouveaux modes de production d'électricité se traduisant, entre autres, par la montée en puissance de filières industrielles et de services ouvrant même une perspective de marchés à l'exportation.



Toutefois, les facultés de produire des énergies renouvelables à terre peuvent apparaître contraintes par l'absence de développement possible de l'hydroélectricité, par le potentiel progressivement limité de l'éolien in-shore et par les coûts de revient élevés du photovoltaïque lesquels pèsent aujourd'hui lourdement sur la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Seule la méthanisation semble offrir des perspectives considérables, au prix cependant de l'émission de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, face à ces perspectives relatives de développement à terre des EnR, la possibilité de déployer en mer des dispositifs de production novateurs constitue une voie d'avenir.

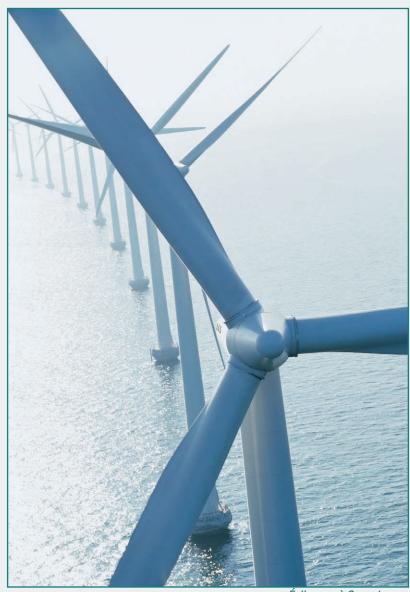
... et en particulier l'éolien offshore

Parmi l'éventail considérable des EMR, l'éolien offshore est sans aucun doute le mode de production qui présente le plus d'avantages immédiats. Il s'agit en effet d'une technologie mature (voici plus de 20 ans qu'elle est mise en œuvre en Mer Baltique), évolutive (avec les perspectives ouvertes par l'éolien flottant) et de plus en plus productive (avec des aérogénérateurs de plus de 5 MW).

Se priver des potentialités proposées par le littoral français en ce domaine serait une erreur stratégique, surtout en mer de la Manche, espace maritime caractérisé par une bathymétrie des plus favorables.

En outre, la production d'électricité par le recours à l'éolien offshore détermine des prix de l'énergie de plus en plus compétitifs et ce pour trois raisons :

- D'une part, le vent demeure une ressource gratuite ;
- D'autre part, les vents sur le littoral de la Manche présentent une certaine régularité, ce qui a pour effet de limiter en partie l'inconvénient de l'intermittence;
- Et de surcroît les progrès continus de la technologie et la production à grande échelle doivent engendrer des prix de production du kilowatt de moins en moins élevés.



Éoliennes à Copenhague

Dernier atout, les structures de production offrent l'avantage d'une réversibilité quasi-totale, leur déconstruction ne présentant pas, d'une manière relative, des difficultés considérables.

Enfin, il convient de reconnaître qu'en la matière la France affiche encore un regrettable retard qui a d'ailleurs suscité, de la part des pouvoirs publics, le lancement dès 2004 d'un premier appel d'offres finalement infructueux et d'un second en 2011 portant sur 5 parcs, 4 ayant été retenus, dont celui de Courseulles-sur-Mer.

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR LA BASSE-NORMANDIE

En quelque sorte, la Basse-Normandie présente un terrain idéal pour l'implantation et le développement de cette forme de production d'énergie, ce en raison d'avantages géophysiques, de la présence d'équipements de transport d'énergie d'ores et déjà dimensionnés et de la disponibilité d'une capacité régionale à s'investir dans le développement de ce secteur.

Au plan géophysique, la Basse-Normandie dispose d'un ensemble d'avantages facilitant l'implantation d'éoliennes offshore sous forme de parc : un linéaire côtier étendu (475 km de côtes), une profondeur moyenne des fonds marins peu élevée au large des côtes et une exposition aux vents dominants d'ouest très favorable.

En outre, de par son positionnement géographique, la Basse-Normandie, et en particulier le Cotentin, présentent la particularité d'être situés au cœur même de la mer de la Manche à équidistance de la pointe bretonne, de la côte sud de l'Angleterre et du détroit du Pas de Calais. Cette localisation préférentielle de la région est de nature à favoriser à l'avenir l'implantation, dans le domaine des EMR, de grandes infrastructures de production d'éoliennes, d'exploitation de celles-ci et de maintenance susceptibles ainsi de desservir l'ensemble de la mer de la Manche.

Au plan du réseau de transport d'énergie, RTE dispose en Basse-Normandie de capacités préexistantes amplement suffisantes pour raccorder de nouvelles productions d'origine marine. En l'occurrence, pour le parc de Courseulles-sur-Mer, le poste de raccordement de Ranville peut recevoir sans difficulté aucune le surplus d'énergie produite. Ceci présente l'avantage de n'occasionner aucune édification nouvelle de ligne de transport au plan terrestre.

Enfin, dernier argument militant pour la concrétisation du projet, la Basse-Normandie dispose d'un ensemble de savoir-faire concourant au développement de cette filière : des savoir-faire scientifiques, industriels et de formation. Ceux-ci ont d'ores et déjà été recensés et sont donc aisément mobilisables.

Si la Basse-Normandie dispose d'un avantage évident au développement de cette activité de production d'énergie renouvelable, la coopération avec les régions voisines que sont notamment la Haute-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire déterminerait sans aucun doute la constitution d'un véritable cluster en matière d'énergies renouvelables offshore sans égal en France.

Au-delà de ces considérations générales, l'implantation d'un parc éolien offshore présente l'intérêt pour le département et les collectivités locales situées à proximité de déterminer le versement d'une taxe annuelle (donc récurrente). En ces périodes de finances publiques contraintes, une telle opportunité financière n'est pas à négliger.

Dans le même ordre d'idées, l'implantation d'éoliennes, leur fonctionnement et leur maintenance seront à l'origine de la création, notamment à Ouistreham, d'un certain nombre d'emplois. Si ce mode de production d'énergie venait à se développer en France, s'ajouterait l'ensemble des emplois liés à sa production au plan industriel. Il ne faut pas oublier à cet égard que le site de Cherbourg est déjà retenu pour la production industrielle de pales et de mâts.



UN PROJET, QUI POUR ÊTRE ACCEPTÉ, DOIT ÊTRE PARTAGÉ

L'acceptabilité d'une activité constitue un préalable essentiel à sa réussite. En ce sens, il convient de prendre en considération les conflits potentiels d'usage et de chercher à en limiter le mieux possible les conséquences. A ce propos, deux préoccupations principales doivent être prises en compte.

Tout d'abord, le secteur de la pêche artisanale, particulièrement présent sur cette partie du littoral bas-normand, peut être impacté par la présence du parc éolien offshore de Couseulles-sur-Mer. Il est indispensable que la localisation retenue pour cette infrastructure lèse le moins possible l'activité de pêche, en particulier de coquilles Saint Jacques. En la matière, des évaluations régulières des conséquences de l'implantation de ce parc sur l'activité des pêcheurs devront être menées. Par ailleurs, il serait opportun, qu'à l'intérieur du parc et dans sa proximité, toute activité de pêche ne soit pas bannie. En Europe du Nord, de telles pratiques sont autorisées.

En outre, le fonds départemental pour la pêche maritime et la plaisance pourra notamment contribuer à la recherche et à la mise au point de nouvelles techniques de pêche adaptées à la présence des parcs éoliens offshore.

Seconde préoccupation, la présence des sites historiques du Débarquement ne peut être ignorée. Même s'il se situe à plus de dix kilomètres au large, le parc éolien offshore de Courseulles fait face, il est vrai aux sites du Débarquement. Néanmoins cette distance constitue en soi un gage de visibilité relative et de limitation du préjudice visuel.

Conclusion

Pour toutes ces raisons, le CESER de Basse-Normandie, qui s'était déjà prononcé en faveur du développement des EMR sur les côtes normandes, considère que ce projet de parc est un premier pas allant dans le sens d'une expansion progressive de ces modes de production d'énergie.

Son caractère renouvelable, sa réversibilité, son intermittence maîtrisée concourent à faire de l'éolien offshore une filière énergétique d'avenir participant au mix énergétique français.

Dans cette optique, la Basse-Normandie peut jouer un rôle important tant au plan de cette technologie que plus tard avec l'implantation d'hydroliennes dans des zones de fort courant situées de part et d'autre du Cotentin.





Commission particulière du débat public Projet de Parc éolien à Courseulles-sur-Mer 60 rue de Saint-Malo 14 400 Bayeux

contact@debatpublic-courseulles.org

